

Département du Loiret
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Malesherbes
Commune de
ONDREVILLE-sur-ESSONNE
45390

Téléphone Fax :
02 38 39 10 66

Secrétariat :
Mardi et Vendredi de 17h à 19 h.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2018

COMPTE – RENDU SOMMAIRE.

Affiché en exécution de l'article L 127-17 du Code des Communes.

Réunion sous la présidence de Monsieur MANGEANT Jean-Claude, Maire

Tous les membres sont présents, sauf Mme KAUFFMANN Christine, qui a donné procuration à M. EVARISTE Didier.

M. EVARISTE Didier a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

- A approuvé le compte rendu du Conseil Municipal du 19/10/2018,
- A validé, sous condition, l'inscription statutaire de « l'habilitation donnée à la CCPG d'assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée » dans le cadre de la loi MOP.
- A validé, sous condition, de la prise de la compétence Culture et définition du périmètre d'intervention de la CCPG,
- A validé la modification statutaire concernant le transfert de la compétence facultative « contribution au financement du SDIS »,
- Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel de la CCPG,
- A validé le recrutement temporaire d'un agent pour accroissement temporaire d'activité lié à la réhabilitation du logement communal,
- A validé le renouvellement d'adhésion au service médecine préventive proposée par le Centre de Gestion 45,
- A validé l'attribution d'une indemnité de conseil allouée au Receveur principal,
- A validé la décision modificative,
- A demandé des explications complémentaires sur le rapport d'activités 2017 de la CCPG,
- A validé le remplacement de certains arbustes dans le bourg de la commune,
- A donné un avis favorable sur le fait de ne pas mettre en terrain constructible 2 parcelles situées sur la commune dans le cadre du PLUi,
- A validé le calendrier des fêtes organisé par la commune,
- A été informé qu'une étude sur les travaux de routes est en cours en partenariat avec le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Certifié affiché, le 14/12/2018.

Le Maire,

J-Claude MANGEANT.